

Calcul du salaire annuel moyen

Par bodine, le 27/04/2010 à 21:07

Bonjour,

Bonjour

J'au une retraite hospitalière depuis 1992 qui est calculée avec un rachat de 2 années d'études d'infirmière en 1975 et 1976.

Je viens de prendre ma retraite salariée et ces 2 années sont prises en compte; l'une 2139,28 euros (1975) et 2 trimestres et l'autre 1689,91 euros et 1 trimestre (1976).

J'ai dons 11 trimestres comptés pour ces études d'infirmière et je n'ai pas eu d'autre travail Ce calcul de salaire annuel me fait perdre 70 euros par mois

Pendant, ces études, j'ai touché une BOURSE d'etudes sociales

Merci de me conseiller, j'ai l'intention de contester le calcul de ma retraite

Très cordialement

Michéle Cavey